

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2023-83

Date de la convocation : 07/09/23

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 18

Le quatorze septembre deux mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON - GUEILLIOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, RICHELET Jean Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

Représentés : M. Dominique DANNEAUX donne pouvoir à M. Christophe MANCEAUX, M. FLEURY Vincent donne pouvoir à M. CANIVENQ Roland, M. Désiré NANJI donne pouvoir à M. SINGLIT Benoit, M. Pierre POTRON donne pouvoir à M. Pierre LAURENT CHAUVET

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : AVENANT A L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE – MARCHÉ DE COLLECTE ET TRANSPORT DE DECHETS PRELEVES EN DECHETTERIE - LOT N°1 « ENCOMBRANTS, GRAVATS INERTES, PLATRES, DECHETS VERTS ET CARTONS »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21,

Vu la délibération n°DB2022/68 en date du 06/10/2022 attribuant les marchés de collecte et transport de déchets prélevés en déchetterie,

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que les services modificatifs suivants sont rendus nécessaires :

Lot n°1 « encombrants, gravats inertes, plâtres, déchets verts et cartons » :

2.9 DECHETS CARTON TRANSPORTES EN BENNE SOLO				
2.9.1	Vouziers	Charleville	Benne 30 m3	163,20 €
2.9.2	Buzancy			207,47 €
2.9.3	Challerange			222,54 €
2.9.4	Bairon et ses environs			142,43 €
2.9.5	Grandpré			204,44 €
2.9.6	Machault			187,12 €
2.9.7	Vouziers	Chalandry-Elaire	Benne 30 m3	144,90 €
2.9.8	Buzancy			138,60 €
2.9.9	Challerange			179,55 €
2.9.10	Bairon et ses environs			88,20 €
2.9.11	Grandpré			160,65 €
2.9.12	Machault			170,10 €
2.10 DECHETS CARTON TRANSPORTES EN REMORQUE				
2.10.1	Vouziers	Charleville	Benne 30 m3	151,98 €
2.10.2	Buzancy			157,24 €
2.10.3	Challerange			134,53 €
2.10.4	Bairon et ses environs			107,97 €
2.10.5	Grandpré			160,71 €
2.10.6	Machault			144,36 €
2.10.7	Vouziers	Chalandry-Elaire	Benne 30 m3	83,26 €
2.10.8	Buzancy			79,64 €
2.10.9	Challerange			103,17 €
2.10.10	Bairon et ses environs			50,68 €
2.10.11	Grandpré			92,31 €
2.10.12	Machault			97,74 €

.../...

2.3 DECHETS VERTS TRANSPORTES EN BENNE SOLO				
2.3.1	Vouziers	Sorbon	Benne 30 m3	126,90 €
2.3.2	Buzancy			259,37 €
2.3.3	Challerange			154,85 €
2.3.4	Bairon et ses environs			157,89 €
2.3.5	Grandpré			176,71 €
2,3,13	Machault	Warmeriville	Benne 30 m3	75,60 €
2.4 DECHETS VERTS TRANSPORTES EN REMORQUE				
2.4.1	Vouziers	Sorbon	Benne 30 m3	106,92 €
2.4.2	Buzancy			177,92 €
2.4.3	Challerange			127,12 €
2.4.4	Bairon et ses environs			110,22 €
2.4.5	Grandpré			165,97 €
2,4,13	Machault	Warmeriville	Benne 30 m3	43,44 €

Le BPU du lot 1 se trouve ainsi modifié, dans le but de retranscrire le changement de lieu d'exutoire des bennes. Les modifications susmentionnées n'entraînent pas d'incidence financière sur le montant maximum prévu du lot concerné de l'accord-cadre.

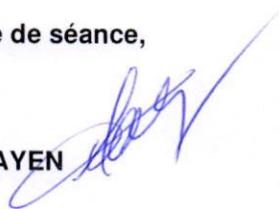
Monsieur le Président informe les membres du Bureau que depuis la conclusion de l'accord-cadre susmentionné, le montant des modifications est inférieur à 5%.

Après en avoir délibéré, le Bureau, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant modifiant le BPU du contrat du lot n° 1 de l'accord-cadre à bons de commande de collecte et transport de déchets prélevés en déchetterie.
- D'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,

Benoit SINGLIT

